

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Subventions au bénéfice d'opérateurs pour la mise en oeuvre en 2016 de mesures d'accompagnement social lié au logement (ASELL) dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de subventionner les opérateurs qui seront chargés en 2016 d'exécuter les mesures d'accompagnement social lié au logement (ASELL) en faveur des personnes éligibles au dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement, et de leur attribuer, conformément aux tableaux figurant dans le rapport une aide financière d'un montant total de 3 451 160 €.
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes selon le modèle joint au rapport.

Ces conventions prendront effet à la date de leur notification mais prévoiront le subventionnement des mesures ASELL débutant à compter du 1er avril 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette dépense d'un coût total de 3 451 160 € sera financée sur les crédits de paiement du chapitre 65, fonction 58, article 6574 et article 65737 du budget départemental.

à l'Unanimité

MM. BORE et VIGOUROUX, ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée